

La section Euro anglais

À qui est-elle destinée ?

Les sections européennes sont ouvertes à des **élèves désireux d'approfondir leur maîtrise d'une langue vivante étrangère** et de valoriser leur dossier Parcoursup.

Ces élèves motivés sont accueillis dès la seconde.

Il s'agit de:

- développer les compétences en langues étrangères ;
- faciliter la réussite en permettant aux élèves de présenter un profil linguistique très solide certifié par des normes européennes ;
- augmenter l'ouverture d'esprit, par la découverte d'autres pratiques culturelles, scientifiques, etc.

Combien d'heures?

Les élèves s'engagent pour 2 heures supplémentaire par semaine.

Particularités en vue de l'obtention du baccalauréat :

L'indication "section européenne", suivie de la désignation de la langue concernée, est inscrite sur le diplôme du baccalauréat général, technologique ou professionnel, de même qu'elle apparaît dans les bulletins dès la classe de seconde et permet ainsi de valoriser le dossier pour Parcoursup.

Cette indication dépend des résultats obtenus par le ou la candidat(e) :

- il ou elle doit avoir obtenu au moins 12/20 à l'épreuve de langue vivante passée dans la langue de la section.
- il ou elle doit avoir obtenu au moins **10/20 à une évaluation spécifique** visant à apprécier le travail mené dans le cadre de la section européenne.

Les matières proposées en anglais :

En classe de 2^{nde}: Sciences (les professeurs abordent des sujets intéressants liés au domaine des sciences.)

EPS: Un professeur d'EPS propose de pratiquer l'EPS en anglais. L'horaire se substitue à l'horaire d'EPS classique.

<u>En 1^{ère} et Terminale</u> : Science Physique ou Philosophie. Le choix entre ces deux disciplines en fin de seconde dépend du désir de l'élève et des spécialités qu'il choisira.

Comment candidater?

Vous devez fournir une photocopie de vos bulletins de 3^e ainsi qu'une lettre de motivation au secrétariat du lycée.